



Annales historiques de la Révolution française

333 | juillet-septembre 2003
Varia

Gabriel BONNOT DE MABLY, *Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe*

Florence Gauthier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/10802>

ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2003

ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Florence Gauthier, « Gabriel BONNOT DE MABLY, *Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 333 | juillet-septembre 2003, mis en ligne le 07 décembre 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/10802>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Tous droits réservés

Gabriel BONNOT DE MABLY, *Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe*

Florence Gauthier

RÉFÉRENCE

Gabriel BONNOT DE MABLY, *Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe*, introduction et notes de Marc Belissa, Paris, Kimé, 2001, 176 p., ISBN 2-84174-236-9, 135 FF.

- 1 Gabriel Bonnot de Mably (1709-1785), philosophe, historien, diplomate, critique de l'économie politique, a consacré plusieurs ouvrages aux questions de politique mondiale, de relations entre les peuples, ce que l'on appelait à l'époque le « droit des gens » dont il a renouvelé les fondements. Mably *publicistel* oui, et au sens plein du terme car, Marc Belissa le rappelle dans l'introduction, ce mot désignait alors un spécialiste du droit public.
- 2 À l'époque où il était secrétaire du cardinal de Tencin, ministre des Affaires étrangères, Mably publia *Du droit public de l'Europe* (1746) qui constitue son grand œuvre, le noyau de sa réflexion et sur lequel il revint sans cesse. Il compléta ce premier travail par les *Principes des négociations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe* (1757), objet de l'actuelle réédition, suivi de ses *Entretiens de Phocion sur le rapport de la morale avec la politique* (1763) en guise de conclusion au même ouvrage, dont il donnait une nouvelle édition revue et largement complétée en 1764 (ces ouvrages ont été réédités dans Mably, *Œuvres complètes*, Paris, Desbrières, 1794-1795, t. 5, 7 et 10).
- 3 Étudiant avec intelligence et finesse comment les différents pays européens ont mené leurs conquêtes, tout en négociant des traités, Mably met en lumière l'apparition de ce

qu'il appelle « le droit public de l'Europe » et montre comment ce mouvement de contraires, « guerres-traités », constitua un frein réel aux conquêtes : car l'objet des négociations consiste précisément à « empêcher » la guerre.

- 4 Par ailleurs, cherchant à comprendre les causes des obstacles concrets à un progrès du « droit des gens » de son temps, il les situe dans les politiques des puissances européennes, dans leur propre droit constitutionnel comme dans leur commerce de domination accompagnant leurs conquêtes coloniales hors d'Europe. Il constate que le système économique européen possède un dangereux caractère expansionniste. Analysant les étapes de l'enrichissement par le commerce, il établit un rapport de causalité avec l'extension des guerres, du chômage et de la mendicité.
- 5 L'introduction de Marc Belissa nous conduit à un rappel nécessaire des débats autour du « droit des gens » et de son évolution du XVI^e au XVIII^e siècle. Le choc de la « découverte » de l'Amérique et de ses peuples rendit l'idée d'unité chrétienne, héritée du Moyen Âge, caduque. Les conquêtes et les violences exercées par des Européens en Amérique ont ouvert une critique de la colonisation, de la guerre offensive, des politiques de puissance et conduisirent les humanistes, et en premier lieu l'École de Salamanque, à repenser les principes du « droit des gens ». En avançant l'idée que l'humanité avait des droits, les humanistes l'accompagnèrent de la nécessité de penser la « politique » à un niveau qui ne pouvait plus être seulement local : l'existence même de l'empire colonial européen imposait en effet de poser les problèmes à une échelle devenue mondiale, cosmopolitique.
- 6 Cependant, au XVII^e siècle, les théoriciens du « droit des gens » se sont souvent compromis dans un contexte de politiques de puissance en plein essor. Il fallut beaucoup de courage pour parvenir à remettre en cause le « droit de guerre » sous Louis XIV. Puis, au XVIII^e siècle, la pensée des humanistes réapparut et fut repensée dans le cadre d'un « système de la paix ». La pratique de la diplomatie vit se multiplier les traités et construisit des notions comme celles de balance ou d'équilibre des puissances. Les *Principes des négociations* de Mably s'inscrivent dans cet essor de la diplomatie, mais affrontent aussi la réflexion conceptuelle : « critique humaniste de la guerre, doctrine jus naturaliste du droit des gens, littérature diplomatique et réflexion philosophique sur l'ordre européen des souverains, la contribution de Mably est capitale », écrit Marc Belissa. Ce qui explique le succès que connut alors Mably comme fondateur d'une science morale de la « politique et de la cosmopolitique ».
- 7 Ses concepts de puissance, d'ordre juridique mondial, de moralisation des relations entre les gens, les peuples et les États ont sans doute encore beaucoup à nous apprendre. Nous les retrouvons au centre de la réflexion actuelle sur l'avenir du monde, à un moment où la société internationale traverse une crise grave et déjà trop prolongée.